

一般財団法人

自治体国際化協会

CENTRE
JAPONAIS
DES
COLLECTIVITÉS
LOCALES

CLAIR Paris



LE JAPON ADMINISTRATIF



Région de

- 1. Hokkaido
- A. Sapporo



Région de Chugoku

- 31. Tottori
- 32. Shimane
- 33. Okayama
- 34. Hiroshima
- 35. Yamaguchi
- P. Okayama
- Q. Hiroshima



Région de Kinki

- 25. Shiga
- 26. Kyoto
- 27. Osaka
- 28. Hyogo
- 29. Nara
- 30. Wakayama
- L. Kyoto
- M. Osaka
- N. Sakai
- O. Kobe



Région de Kyushu

- 40. Fukuoka
- 41. Saga
- 42. Nagasaki
- 43. Kumamoto
- 44. Oita
- 45. Miyazaki
- 46. Kagoshima
- 47. Okinawa
- R. Kitakyushu
- S. Fukuoka
- T. Kumamoto



DÉPARTEMENTS JAPONAIS (1 À 47)

• Ville à statut particulier



Hokkaido



Région de Tohoku

- 2. Aomori
- 3. Iwate
- 4. Miyagi
- 5. Akita
- 6. Yamagata
- 7. Fukushima
- B. Sendai



Région de Kanto

- 8. Ibaraki
- 9. Tochigi
- 10. Gunma
- 11. Saitama
- 12. Chiba
- 13. Tokyo
- 14. Kanagawa
- C. Saitama
- D. Chiba
- E. Yokohama
- F. Kawasaki
- G. Sagami-hara



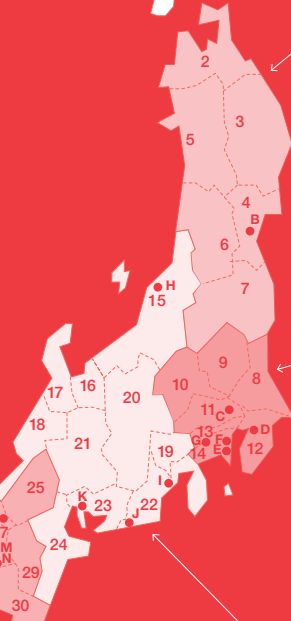
Région de Chubu

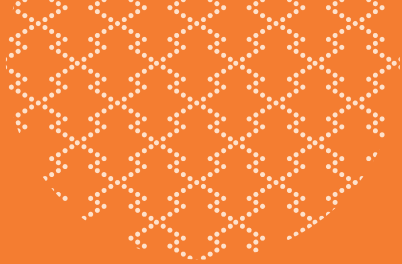
- 15. Niigata
- 16. Toyama
- 17. Ishikawa
- 18. Fukui
- 19. Yamanashi
- 20. Nagano
- 21. Gifu
- 22. Shizuoka
- 23. Aichi
- 24. Mie
- H. Niigata
- I. Shizuoka
- J. Hamamatsu
- K. Nagoya



Région de Shikoku

- 36. Tokushima
- 37. Kagawa
- 38. Ehime
- 39. Kochi





CLAIR DANS LE MONDE

CLAIR développe, par sa présence dans différentes régions du monde, ses propres réseaux de contacts, et contribue à la promotion de la coopération décentralisée aux échanges de bonnes pratiques territoriales.

QU'EST-CE QUE LE CLAIR ?

CLAIR (ACRONYME DE L'ANGLAIS « COUNCIL OF LOCAL AUTHORITIES FOR INTERNATIONAL RELATIONS ») EST UNE FONDATION PUBLIQUE JAPONAISE CRÉÉE EN 1988 POUR PROMOUVOIR L'INTERNATIONALISATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES JAPONAISES. TOUTES LES ACTIVITÉS DE CLAIR SONT FINANCÉES PAR LES COTISATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES JAPONAISES.

CLAIR, dont le siège est à Tokyo, dispose d'antennes dans tous les départements du Japon, ainsi que dans les grandes villes à statut particulier fixé par décret. Il possède en outre sept bureaux à l'étranger : New York, Londres, Paris, Singapour, Séoul, Sydney et Pékin. Au travers de ce réseau, CLAIR favorise l'échange d'informations sur l'administration publique et les bonnes pratiques territoriales, en s'appuyant sur des outils numériques

et en organisant régulièrement des conférences et colloques. Il offre également chaque année un voyage d'étude permettant à des cadres territoriaux étrangers de se rendre au Japon pour y étudier sur le terrain l'administration locale japonaise.

Dans un contexte de diversification de l'action internationale des collectivités locales, CLAIR accompagne les projets de coopération décentralisée et de promotion culturelle et économique des collectivités japonaises. Il apporte aussi son appui aux collectivités étrangères dans leur démarche de partenariat avec le Japon.

CLAIR assure en outre la promotion du *Programme JET*, dans le cadre duquel les collectivités locales japonaises accueillent de jeunes diplômés étrangers. Ce programme permet de développer l'action internationale des collectivités et de renforcer l'enseignement des langues étrangères dans les établissements scolaires.

CLAIR Paris

Créé en 1990, le Centre japonais des collectivités locales (CLAIR Paris) est un bureau de représentation permanent des collectivités locales japonaises en France. Son champ d'action s'étend, au-delà de la France, à la Belgique, au Luxembourg, à la Suisse, à l'Italie, à l'Espagne et au Portugal.



ACTIVITÉS DE CLAIR PARIS

PROMOTION DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

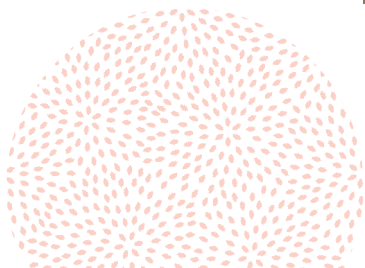
À ce jour, 50 accords de partenariat ont été signés entre collectivités locales françaises et japonaises. CLAIR Paris accompagne les collectivités de nos deux pays dans leurs projets de coopération décentralisée, en répondant notamment à leurs besoins d'information et en les mettant en relation avec des partenaires potentiels.

Avec ou sans partenariat, CLAIR Paris assiste également des délégations de collectivités françaises et japonaises dans leurs missions de coopération sur le terrain.

RENCONTRES FRANCO-JAPONAISES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Initiées en 2008 par les villes de Nancy et de Kanazawa à l'occasion du 150^e anniversaire des relations diplomatiques franco-japonaises, *les Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée* se tiennent tous les deux ans, alternativement en France et au Japon. Ces assises s'adressent aux élus locaux, qui peuvent ainsi confronter leurs expériences et visions de la gouvernance locale.

CLAIR Paris, membre du Comité de pilotage pour l'organisation des Rencontres, assure avec son siège de Tokyo la coordination pour la partie japonaise et facilite les contacts avec la partie française.





ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES ENTRE COLLECTIVITÉS LOCALES FRANÇAISES ET JAPONAISES

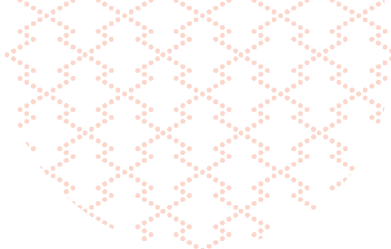
CLAIR Paris propose à ses partenaires institutionnels des conférences ou colloques portant sur des enjeux partagés par les collectivités de nos deux pays. Ces rencontres ont pour objectif d'offrir aux acteurs locaux français et japonais un lieu d'échange d'expériences et de réflexion commune sur les politiques publiques locales.

Par ailleurs, CLAIR Paris identifie, en coopération avec Cités Unies France, des politiques innovantes mises en œuvre par les collectivités locales françaises et japonaises pour les présenter sur son site Internet.

THÈMES TRAITÉS LORS DES DERNIERS COLLOQUES ET CONFÉRENCES

- L'aménagement urbain et l'amélioration de la qualité de vie
- La mobilité internationale des agents territoriaux
- La diplomatie des villes
- Les moyens et actions de prévention des inondations





CONTRIBUTION
À UNE MEILLEURE
CONNAISSANCE
DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE
JAPONAISE

Destiné aux cadres dirigeants territoriaux français, le *Programme d'étude de l'administration locale japonaise* offre aux participants l'occasion de découvrir le Japon et son administration territoriale. 95 cadres territoriaux y ont participé depuis sa mise en place en 1997.

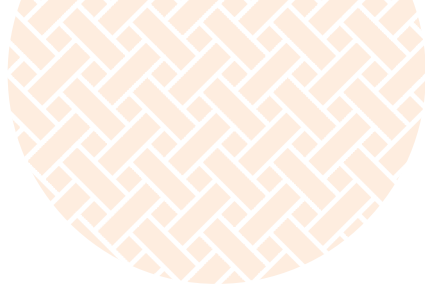
Pendant une dizaine de jours, les participants au Programme étudient au Japon l'organisation, le fonctionnement et les différentes politiques de leur collectivité locale d'accueil, et effectuent des visites d'équipements et d'entreprises.

DYNAMISATION
DES PARTENARIATS
AVEC LES INSTITUTIONS
FRANÇAISES
ET EUROPÉENNES

Le renforcement de la coopération avec les institutions françaises et européennes est l'une des priorités de CLAIR Paris. Dans ce cadre, il développe ses propres réseaux de contacts avec les institutions publiques (Sénat, ministère des Affaires étrangères, etc.), les associations de collectivités ou d'élus locaux (CUF, ARF, etc.), les associations de cadres territoriaux (ARRICOD, SNDGCT, etc.) et les établissements de formation des agents territoriaux (CNFPT, INSET, etc.).

Observateur auprès du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe depuis 1995, CLAIR Paris cherche également à élargir ses contacts avec les organisations européennes et internationales de pouvoirs locaux.





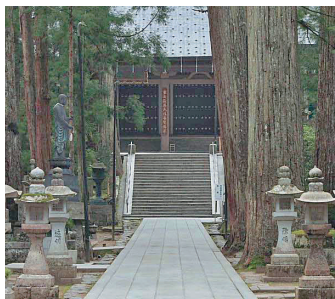
ÉTUDE DE L'ADMINISTRATION ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

CLAIR Paris suit l'actualité politique et juridique de la France et des pays de son champ d'action, et il mène des études sur les initiatives innovantes mises en œuvre au niveau local.

Les informations ainsi recueillies sont diffusées par le biais notamment de son site Internet de manière à toucher un large public. CLAIR Paris répond également aux demandes d'études spécifiques émanant des collectivités locales japonaises ou du ministère japonais de l'Intérieur.

QUELQUES EXEMPLES D'ÉTUDES RÉALISÉES RÉCEMMENT

- L'interprétariat en milieu hospitalier en France
- Les indemnités des élus locaux français et leur cadre juridique
- Le service de bus nocturne en Île-de-France
- Le contrôle financier des collectivités locales françaises





SOUTIEN AUX MISSIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN FRANCE ET AU JAPON

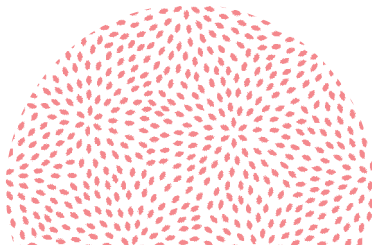
CLAIR Paris apporte son soutien à des missions d'étude de collectivités locales japonaises en France. Il leur présente des interlocuteurs susceptibles de les accueillir, leur organise des rendez-vous et leur fournit des informations relatives à leurs thèmes de recherche.

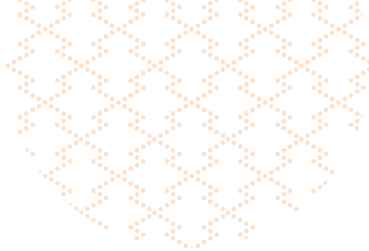
CLAIR Paris accompagne également les collectivités françaises dans l'organisation de leurs missions au Japon. Il leur donne des renseignements sur les collectivités locales et les associations d'élus locaux au Japon, et leur organise des rencontres sur place.

PUBLICATION D'OUVRAGES DESTINÉS AUX ACTEURS LOCAUX FRANÇAIS

é-CLAIR, bulletin trimestriel d'information en ligne de CLAIR Paris, présente l'actualité de CLAIR Paris et de la coopération décentralisée franco-japonaise, ainsi que des bonnes pratiques locales japonaises.

CLAIR Paris publie également par voie numérique des ouvrages tels que *Les collectivités locales au Japon*, qui permettent aux acteurs publics français de mieux connaître l'administration territoriale japonaise.





PROMOTION

DU PROGRAMME JET

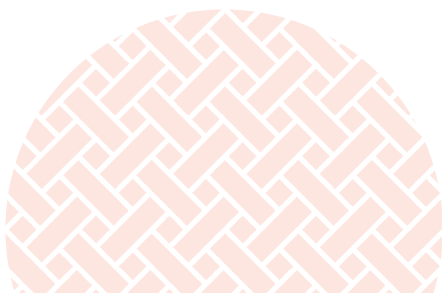
Le Programme JET (*Japan Exchange and Teaching*) a été lancé en 1987, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Éducation, afin de favoriser l'internationalisation des collectivités locales japonaises. Il permet aux jeunes diplômés étrangers de travailler au Japon, en tant que coordinateurs aux relations internationales au sein de collectivités locales, ou en qualité d'assistants de langue étrangère dans des établissements scolaires.

En 2013, le Programme a accueilli 4 372 participants venus de 40 pays dont 18 Français.



CLAIR Paris assure la promotion du Programme JET en France et participe à la sélection des candidats*. Il abrite par ailleurs le siège de l'Association JETAA France (association des anciens participants français au Programme) à laquelle il apporte son soutien.

** S'adresser à l'Ambassade du Japon en France pour toute information sur le dossier de candidature et la procédure de sélection.*



COMPARAISON DES SYSTÈMES D'ADMINISTRATION

FRANCE

66 millions d'habitants (en 2013)

552 000 km² (en France métropolitaine)

Budget

Dépenses de l'État en 2011 :

414,30 milliards d'euros*

Dépenses des administrations publiques locales en 2011 :

234,40 milliards d'euros*

* Source : Insee, Comptes nationaux – Base 2005

Collectivités locales

Il existe trois niveaux de collectivités (régions, départements et communes). Les membres de leurs assemblées délibérantes, élus au suffrage direct, élisent parmi eux un chef de l'administration qui détient le pouvoir exécutif.

	RÉGIONS	DÉPARTEMENTS	COMMUNES
Nombre de collectivités locales	26	101	36 767
Chef de l'administration	Président du conseil régional	Président du conseil départemental	Maire
Mode de désignation du chef de l'administration	Élus parmi les membres du conseil (suffrage indirect)		
Durée du mandat du chef de l'administration	6 ans	6 ans	6 ans
Mode de désignation des membres de l'assemblée délibérante	Scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire (suffrage direct)	Scrutin binominal à deux tours (suffrage direct)	Scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire* (suffrage direct)
Durée du mandat des membres de l'assemblée délibérante	6 ans	6 ans	6 ans

* Dans les communes de 1 000 habitants et plus.



ADMINISTRATION LOCALE

JAPON

127 millions d'habitants (en 2013)

378 000 km²

Budget

Dépenses de l'État en 2011 :

489 milliards d'euros*

(68 516 milliards de yens**)

Dépenses des administrations publiques locales

en 2011 : 687 milliards d'euros*

(96 233 milliards de yens**)

* Source : Livre blanc sur les finances locales (Chihô zaisei hakusho) 2013.

** Taux de change : 1 euro = 140 yens.

Collectivités locales

Il existe deux niveaux de collectivités (départements et communes) dont le fonctionnement est qualifié de « présidentieliste ». Le chef de l'exécutif (le gouverneur pour le département et le maire pour la commune) d'une part, et les membres de l'assemblée délibérante d'autre part, sont élus séparément au suffrage direct. Ils exercent leurs fonctions en toute autonomie et égalité, dans le respect des principes de séparation et d'équilibre des pouvoirs.

Les villes à statut particulier

Il s'agit de 20 villes (en 2013) désignées par décret parmi les communes de plus 500 000 habitants. Ces villes sont dotées d'un statut proche de celui des départements, et exercent à ce titre des compétences plus larges que les autres communes.

	DÉPARTEMENTS	COMMUNES
Nombre de collectivités locales	47*	1 719*
Chef de l'exécutif	Gouverneur	Maire
Mode de désignation du gouverneur et du maire	Scrutin majoritaire uninominal à un tour (suffrage direct)	
Durée du mandat du gouverneurs et du maire	4 ans	4 ans
Mode de désignation des membres de l'assemblée délibérante	Scrutin majoritaire uninominal à un tour (suffrage direct)	
Durée du mandat des membres de l'assemblée délibérante	4 ans	4 ans

* au 1^{er} janvier 2013.

**CENTRE JAPONAIS
DES COLLECTIVITÉS
LOCALES
CLAIR Paris**

3, rue Scribe
75009 Paris

T 01 40 20 09 74

F 01 40 20 02 12

www.clairparis.org

M contact@clairparis.org

